



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1666**

commune (s) :

objet : Aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : véhicules de la direction de la voirie et de la direction de la logistique et des bâtiments - Lot n° 2 : véhicules de la direction de la propreté, de la direction de l'eau et autres directions - Autorisation de signer l'avenant n° 1 du marché

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

**Commission permanente du 15 mai 2017****Décision n° CP-2017-1666**

objet : **Aménagement intérieur de véhicules utilitaires de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : véhicules de la direction de la voirie et de la direction de la logistique et des bâtiments - Lot n° 2 : véhicules de la direction de la propreté, de la direction de l'eau et autres directions - Autorisation de signer l'avenant n° 1 du marché**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° B-2013-4524 du 9 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de fournitures et services pour l'aménagement intérieur de véhicules utilitaires :

- lot n° 1 : véhicules de la direction de la voirie et de la direction de la logistique et des bâtiments,
- lot n° 2 : véhicules de la direction de la propreté, de la direction de l'eau et autres directions.

Ces marchés ont été notifiés :

- pour le lot n° 1 sous le n° 2013-548 le 8 octobre 2013 à l'entreprise Cellier Auto pour un montant de 500 000 €HT, soit 598 000 €TTC,
- pour le lot n° 2 sous le n° 2013-526 le 1er octobre 2013 à l'entreprise Carrosserie Vidon pour un montant de 500 000 €HT, soit 598 000 €TTC.

Dans le cadre de la révision des prix du marché (article 10-2 AE CCAP), les indices de révision de prix ont été supprimés.

Il convient donc de les remplacer.

Les nouveaux indices applicables à compter de 2017 sont les suivants :

I = indice mensuel du coût horaire du travail révisé - salaires et charges - tous salariés - activités spécialisées, scientifiques, techniques (NAF rév.2 section M) - base 100 en décembre 2008 identifiant 001565195,

I' = indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de marché - CPF 24.42 - aluminium - base 2010 (FMOD244200) identifiant 001653399.

Cet avenant n° 1 est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-548 conclu avec l'entreprise Cellier Auto pour l'aménagement intérieur de véhicules utilitaires pour le lot n° 1 : véhicules de la direction de la voirie et de la direction de la logistique et des bâtiments,

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-526 conclu avec l'entreprise Carrosserie Vidon pour l'aménagement intérieur de véhicules utilitaires pour le lot n° 2 : véhicules de la direction de la propreté, de la direction de l'eau et autres directions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants du marché.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O4529 - acquisition de véhicules légers et aménagement de fourgons 2017 :

- au budget principal pour un montant de 1 900 000 € en dépenses,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 300 500 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal et au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 21828 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.**